

Les Boucles Rocassières, 3ème édition

Règlement

Article 1 : Organisateur

Les Boucles Rocassières est une course pédestre organisée par Roque Running (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment, par mail à l'adresse roquerunning@gmail.com, ou par téléphone, au 06 60 33 16 42.

Cette compétition a intégré le Challenge Terre De Mistral.

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Boucles Rocassières aura lieu le 1^{er} juin 2025, à La Roque d'Anthéron. Deux parcours proposés :

-7.5 kms, essentiellement sur bitume et chemins, sans grande difficulté, en plaine. Le départ sera donné à 9h20, Avenue des Alpilles.

-15.5 kms, alliant bitume, DFCI, et portions plus ou moins pentues. Le dénivelé maxi est de 360m. Deux ravitaillements sont prévus sur le parcours, avec eau et aliments solides. Le départ sera donné au même endroit à 9h15.

Le retrait du dossard se fera au Parc des Adrechs, Avenue de la Libération, jusqu'à 30 minutes avant le départ, à proximité. Il devra être porté sur le devant, bien en évidence, et tout le long du parcours. Des photos pourront être prises à plusieurs endroits, et à l'arrivée.

Article 3 : Conditions d'inscription

- 1) **Course** : Elle est ouverte à partir de la catégorie Cadet (plus de 16 ans).
- 2) **PPS (Parcours de Prévention Santé) et licences sportives** : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire soit, d'un PPS à jour, soit d'une licence sportive FFA, ou autre organisme concerné par l'athlétisme, en cours de validité, à la date de la manifestation.
- 3) **Inscriptions** : Les inscriptions se font en ligne, sur le site

Sports n'Connect, jusqu'au 31 Mai 2025. Elles pourront également se faire le jour J, avant 8h45. Le tarif est fixé à 14 euros pour le grand parcours, et à 10 euros pour le petit.

- 4) **Nombre de participants** total limité à 500. L'organisation se réserve le droit d'ouvrir d'autres places si besoin.
- 5) **Revente ou cession de dossard** : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard sera reconnue comme responsable en cas d'accident. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction, pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type d'infraction.
- 6) **Assurance** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de La Banque Postale Assurances. Les licenciés bénéficient de leur propre assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou défaillance des concurrents, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages ou séquelles ultérieurs à la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel.
- 7) **Sécurité** : La sécurité et l'assistance médicale est du ressort de l'organisateur. Un Dispositif Prévisionnel de Sécurité (DPF) sera mis en place, avec une équipe de secouristes, et leurs moyens logistiques nécessaires. Un médecin sera également présent. Les services de secours (pompiers) et la gendarmerie seront avertis de l'évènement. La sécurité sera assurée par des signaleurs, tant sur les voies urbaines, que forestières.
- 8) **Chronométrage** : Il est assuré par Sports n'Connect, via des puces intégrées au dossard.
- 9) **Classement et récompenses** : Seront récompensés sur podium, les 3 premiers au scratch (masculin et féminin), ainsi que les 1^{ers} de chaque catégorie (masculin et féminin). Tous les participants auront une récompense.
- 10) **Charte du coureur** : Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Il est interdit de jeter tout déchet que ce soit, hors des lieux prévus à cet effet (lieu de départ et arrivée, zone de ravitaillement).

- 11) **Droit à l'image** : Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les vues sur lesquelles il pourrait apparaître, prises lors de la matinée.

- 12) **Annulation, intempéries** : L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit sur requête préfectorale, soit en cas de force majeure. Les participants seront remboursés de leur frais d'engagement. En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, le parcours pourra être modifié, ou l'épreuve annulée. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions, ou au report de l'épreuve.